

HONORAIRES TRANSACTION – TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

de 0 à 59 999 €	Forfait 4000 € ttc
de 60 000 € à 149 999 €	7 %
de 150 000 à 299 999 €	6 %
de 300 000 € à plus	5 %

Les honoraires de terrains dans le cadre d'un projet de lotissement sont fixés à 8.40 % TTC.
Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

HONORAIRES LOCATION – TTC

sur les loyers annuels hors charges

(Prestations de visite, constitution de dossier, rédaction et signature de bail, état des lieux d'entrée pour chaque partie). Exemple pour un loyer de 350 euros : $350 \times 12 \times 8 \% = 336$ euros

de 0 à 400 €	8 % dont 3 € TTC/m² pour la prestation d'état des lieux d'entrée
de 401 € à 600 €	7 % dont 3 € TTC/m² pour la prestation d'état des lieux d'entrée
de 601 € à plus	6 % dont 3 € TTC/m² pour la prestation d'état des lieux d'entrée

Honoraires de négociation à la charge exclusive du bailleur : 100 € TTC en sus.
Honoraires d'avenant au bail à la charge de la partie demandeuse : 100€ TTC.

Baux professionnelles et commerciaux : 20 % des loyers hors charges annuels HT (TVA 20 %)

Conformément à la législation en vigueur depuis le 15/09/14, le montant des honoraires de location à la charge du preneur ne pourra cependant pas excéder 8 €/m² habitable.

PRESTATIONS D'ETAT DES LIEUX SEUL

Entrée et sortie à la charge exclusive du vendeur : 240 €

TRANSACTION – LOCATION – IMMOBILIER DE PRESTIGE